

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP TOURS  
40 RUE EDOUARD VAILLANT CS 41714  
37017 TOURS CEDEX 1

## AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

3602-013240-0045-0



### Vos références

Número fiscal : 46 88 090 786 491  
Référence de l'avis : 24 37 4238092 90  
Contrat de prélèvement : P337010374784  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZ005002P337010374784

Número de propriétaire : 233 +01494 T

Département d'imposition : 37  
INDRE-ET-LOIRE  
Commune d'imposition : 233  
SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Número de rôle : 221  
Date d'établissement : 13/08/2024  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 37037

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :  
SIP TOURS  
40 RUE EDOUARD VAILLANT CS 41714  
37017 TOURS CEDEX 1  
Tél : 02 47 21 70 14

• pour le montant de votre impôt :  
SDIF INDRE ET LOIRE  
CELL. FONC. DEP  
40 RUE EDOUARD VAILLANT  
37060 TOURS CEDEX 9  
Tél : 02 47 21 71 67

\* (service gratuit + coût de l'appel)

SCI SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PLOVER  
11 RUE BALZAC  
37380 REUGNY

### Somme à prélever

5 290,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024,  
directement sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401\*,  
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.

Compte bancaire : FR76 1940 6370 426X XXXX XXX1 075  
Identifiant de la banque : AGRIFRPP894  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement,  
vous n'avez pas à envoyer de chèque.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBC5LH	PROPRIÉTAIRE	SCI SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PLOVER

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	48,11 %	%	%	0,346 %	10,86 %	0,38 %	
	Taux 2024	48,11 %	%	%	0,332 %	10,86 %	0,349 %	
	Adresse	86 BD PAUL	LANGEVIN					
	Base	8330			8339	8302	8339	
	Cotisation	4008			28	902	29	
	Cotisation lissée	4108			28	924	29	5089
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2023	4066			28	914	31	
	Cotisation 2024	4108			28	924	29	5089
Variation	+1,03 %	%	%	0 %	+1,09 %	-6,45 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État							Droit proportionnel :		
Base collectivité							Droit fixe		

<p>Pour assurer la compensation à euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 1373869 €.</p> <p>Pour plus d'informations, consultez la notice.</p> <p>Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel.</p> <p>Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 800069023.</p> <p>Il est rappelé qu'un lissage de - 61 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.</p>	<p>Frais de gestion de la fiscalité directe locale</p> <p>Dégrevement Habitation principale</p> <p>Dégrevement JA État</p> <p>Dégrevement JA Collectivité</p>	<p>201</p>
Références administratives : 370 01 111 037 233 233 U E	<b>Montant de votre impôt</b>	<b>5290</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*190-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75172 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés.